

ARRETE DU MAIRE
Portant acceptation du règlement d'un sinistre

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant le sinistre « bris de glace » sur le véhicule communal immatriculé HB-666-MR intervenu le 6 janvier 2026.

Vu la proposition de l'assurance SMACL Assurances d'un remboursement de 966,00€ TTC,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'indemnisation de 966,00€ TTC € proposée par SMACL Assurances pour le sinistre « bris de glace » sur le véhicule communal immatriculé HB-666-MR intervenu le 6 janvier 2026, est accepté.

Fait à THUE ET MUE, le 16 février 2026

Le maire,
Michel LAFONT

